

# **NON ! MONSIEUR LE PRÉSIDENT MACKY SALL, VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE ... !**

## **Monsieur le Président Macky Sall**

Nous avons constaté que tous les conseils, que nous avons eu à vous donner, n'ont pas positivement impacté votre conduite à la tête de l'Etat du Sénégal. Il y a eu d'abord notre « Livre 2 sur la crise morale au Sénégal » publié en septembre 2023 et qui est bâti autour d'une « Lettre ouverte aux hauts commis de l'Etat » qui étaient tous sous votre autorité, ensuite l'appel patriotique que nous vous avons lancé le 28 novembre 2023 et enfin un article intitulé « haute trahison ! » publié le 22 mars 2024.

Cependant, nous ne sommes pas surpris par votre choix de poursuivre vos mauvaises pratiques qui ont culminé avec votre tentative de reporter et de manipuler l'élection présidentielle pour faire élire quelqu'un qui allait perpétuer le système de mal gouvernance, mais surtout avec le fait que vous auriez, à un certain moment, envisagé une remise du pouvoir à des militaires avec lesquels vous aviez déjà tissé une alliance satanique.

En fait, avant d'écrire nos livres sur « La crise morale au Sénégal », nous avons une parfaite conscience du mal que vous aviez déjà fait au peuple sénégalais, notamment en ne respectant pas les promesses que vous aviez faites et les engagements que vous aviez pris formellement dans vos discours de 2011-2013, et en instituant une impunité sélective qui a permis à presque tous vos alliés de s'enrichir illicitement. Face à cette mauvaise manière de gouverner, nous nous étions finalement posé la question de savoir, quel type de personne vous étiez : un musulman égaré, un athée qui agit comme un musulman pour cacher sa nature profonde, ou un franc-maçon athée qui trompe ses concitoyens. Par politesse et par générosité dans nos interprétations, nous avons choisi la première possibilité, c'est-à-dire que vous étiez un « musulman égaré » par les passions de l'argent et de ce pouvoir qui, dans notre pays en proie à la crise morale, facilite les acquisitions abusives au travers de l'emploi à titre privé des trop importants crédits budgétaires constituant les « fonds spéciaux », mais aussi par des « combines » et des « magouilles »<sup>1</sup> dans le cadre des marchés ou contrats par entente directe et des exonérations fiscales rétribuées.

## **Monsieur le Président Macky Sall**

Contre l'approbation d'un nombre important de vos compatriotes et de citoyens africains, vous vous êtes mis trop rapidement aux ordres du Président de la République française comme son « Envoyé spécial du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète » (4P). Nombreux sont les africains qui pensent que vous avez dévalué et déshonoré la fonction de Président de la République du Sénégal en vous réduisant à l'état d'un fonctionnaire international au service d'un autre pays après 12 ans comme Chef d'Etat. En prenant part, aux réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ouverte à Washington, le 15 avril 2024, tout le monde a constaté que vous étiez un simple membre dans la délégation française conduite par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

En fait, à la tête du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète (4P), il y a un comité de mise en œuvre qui a « vocation à se réunir en marge de chaque grande échéance internationale lors de laquelle des « objets 4P » sont discutés, y compris à intervalles réguliers à un niveau ministériel voire au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement »<sup>2</sup> « Le Secrétariat du comité de suivi est désormais hébergé à Paris par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il aura pour rôle de préparer le travail du comité de suivi (...). » Le Secrétaire général de l'OCDE est M. Mathias Cormann du Commonwealth d'Australie qui a été nommé à compter du 1er juin 2021 pour un mandat de 5 ans. Il apparaît ainsi que vous aurez simplement à travailler avec le Secrétariat du Comité, et à jouer un rôle d'expert ou d'émissaire pour le Président de la République et les Ministres français « de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique » et « de l'Europe et des Affaires étrangères ».

Ces africains ont donc bien raison de se sentir déshonorés par votre position actuelle. Ils n'auraient vu aucun inconvénient à ce que vous soyez à la tête d'une Organisation internationale (Secrétaire Général ou Président) comme le Président Abdou Diouf qui fut le Secrétaire général de la francophonie « chapeautant l'ensemble des institutions et opérateurs des pays ayant le français en partage » dont « l'Organisation internationale de la Francophonie, TV5Monde, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'université Senghor d'Alexandrie ».

## Monsieur le Président Macky Sall

Notre éducation nous interdit de haïr un Homme porteur « du Souffle » et de « l'Esprit de Dieu », mais nous avons détesté votre gouvernance antipatriotique du pays qui a fait trop de mal à votre peuple. C'est pourquoi, conscient du fait qu'il n'est jamais trop tard pour revenir sur le « droit chemin », si Dieu le veut, et que le Créateur veut que Ses serviteurs contribuent à ramener « les brebis égarés » dans le « droit chemin », nous voudrions vous dire ceci :

- En tant qu'homme d'honneur vous devez demander au Président de la République Bassirou Diomaye Faye de sursoir au paiement de votre pension et de tous les avantages d'ancien Président de la République jusqu'à la fin de vos activités rémunérées au service de la France ;
- En tant que fonctionnaire international au service de la France, mais aussi diplomate de l'Etat français, vous devez quitter votre fonction de Président du « parti politique sénégalais » « Alliance pour la République ». En effet les « Normes de conduite de la fonction publique internationale »<sup>3</sup> qui s'appliquent (par analogie) à vous, vous y oblige. Le point 48 de ces normes dispose : « Étant donné l'indépendance et l'impartialité auxquelles il est tenu, un fonctionnaire international, tout en conservant son droit de vote, doit s'abstenir de toute activité politique, notamment de se présenter à des élections ou d'exercer des fonctions politiques au niveau local ou national. (...). Un fonctionnaire international doit faire preuve de discrétion dans le soutien qu'il apporte à un parti politique ou à une campagne électorale, et il ne doit ni accepter ou solliciter des fonds, ni écrire des articles ou faire des discours ou des déclarations à la presse. Il doit faire preuve de discernement en la matière et, en cas de doute, prendre l'avis de son chef de secrétariat. »

Nos espérons que l'actuel Président de la République sénégalaise en fera une exigence lors de sa prochaine rencontre avec votre Patron, le Président de la République française ;

- Vous n'avez pas le droit d'utiliser la richesse que vous avez amassée abusivement et illicitement pour manipuler des alliés politiques, des journalistes ou d'autres, ayant vendu leur âme au diable, afin qu'ils mènent des actions destinées à décrédibiliser ceux que le « Peuple souverain » a choisis le 24 mars 2024, ou pour activer des rebelles, des terroristes ou des militaires égarés en vue de déstabiliser notre pays ; Là aussi, nous souhaitons que le Président de la République exige la collaboration de ses collègues du Maroc et de la France afin, qu'à partir de leur sol, vous ne pussiez poser un acte qui porterait préjudice à votre pays, que vous semblez avoir abandonné au profit des leurs. La Justice sénégalaise devra aussi être très ferme face à tous les antipatriotes qui essayeront, par des mensonges et des diffamations, de susciter des haines et des divisions handicapantes et retardatrices pour le meilleur devenir de notre pays ;
- Malgré la loi d'amnistie que vous avez fait voter pour vous protéger, comme très probable donneur d'ordres, et mettre à l'abri, d'une part les recruteurs et les nervis qui, sans aucun doute, sont les principaux responsables de la plupart des homicides commis à l'occasion des événements de mars 2021 et juin 2023, et d'autre part les auteurs d'actes de tortures et de traitements inhumains et dégradants. Nous avons exprimé notre opposition, à ce qui a été un « pseudo-dialogue » et au vote de cette loi scélérate, dans un article publié le 6 mars 2024 et intitulé « Dialogue et amnistie : notre point de vue ». Vous n'êtes pas sans savoir que « du fait de ses engagements internationaux, le Sénégal reconnaît le principe de l'imprescriptibilité de certaines infractions graves au sens des articles 7 et 29 du « Statut de Rome de la Cour pénale internationale ». En vertu de ces articles, les « actes de torture » et les « autres actes inhumains (...) causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale » qui ont été systématiquement commis sur une partie de la population civile, rattachée à un parti politique dissout, sont hors du champ d'une loi d'amnistie. Un jour ou l'autre il faudra (éventuellement comme un préalable à « un pardon et une réconciliation nationale » que nous appelons de tous nos vœux), que les citoyens sachent « la vérité » et que le pourquoi et le comment de toutes ces vilaines choses soient dites, afin que l'Etat puisse, en toute connaissance de cause, prendre les mesures (répressives, législatives et réglementaires) qu'il faut pour que de pareilles choses ne puissent plus être commises dans notre pays qui se veut démocratique et respectueux des droits de l'homme, simplement du fait de calculs politiques antipatriotiques. La preuve de cette volonté de protéger les coupables est fournie par le fait que cette « Commission d'enquête libre et indépendante » que le Gouvernement avait annoncée dans le Mémoire produit après les événements de mars 2021 n'a jamais été mise en place simplement parce qu'après avoir entendu les responsables des Forces de police (Gendarmerie nationale et Police nationale), vous aviez su que les principaux auteurs des homicides sont les nervis que vos alliés politiques avaient engagés et armés illégalement.

En juin 2023, l'implication de vos alliés a été plus claire : les véhicules qui transportaient ces nervis ont été vus au siège de votre parti politique et les responsables de la Justice et des Forces de police (Gendarmerie nationale et Police nationale) sous vos ordres, n'ont pas fait arrêter ces hors la loi.

- Si vous êtes vraiment un musulman, vous devez être préoccupé par les « grands péchés » que vous avez commis au travers des nombreux actes que vous avez posés ou que l'impunité sélective que vous aviez imposée a permis à vos alliés politiques et parentaux de commettre au détriment de l'Etat, personne morale, et de toutes les victimes collatérales que sont les sénégalais dont les besoins socioéconomiques n'ont pas pu être pris en charge correctement du fait de vos abusives accaparements. L'Etat et les victimes collatérales vont vous demander réparation « le Jour du Jugement Dernier ».
- S'il est vrai que vous êtes un musulman, qui croit en l'existence du Paradis et de l'Enfer, alors pour espérer sauver votre âme vous devez être le premier à vous repentir et à restituer d'initiative à l'Etat le maximum de tout ce que vous lui avez pris illicitement. Vous donnerez alors un bon exemple à tous les enrichis illicitement, depuis la crise politique du 17 décembre 1962. Toutes ces personnes doivent aussi se repentir et procéder à des restitutions, sachant que l'une des clauses du repentir est « la réparation du dommage causé ». Ceci est une exigence dans le cadre d'une « éventuelle » mise en œuvre du « devoir de réparation dans un esprit de vérité, de sursaut patriotique, de repentance, de pardon et de réconciliation » que nous avons déjà théorisé dans notre « Livre 2 susmentionné » paru en septembre 2023, et que nous avons présentée le 3 mai 2024 dans un article disponible dans le site web de l'Initiative citoyenne « Jog Ngir Senegaal »
- Si vous êtes un musulman, vous devez savoir que Dieu ôte la vie des Hommes quand Il veut. A quoi vous serviront alors toutes les richesses matérielles que vous allez laisser derrière vous, emportant malheureusement de nombreux péchés que vous ne pourrez certainement pas réparer « le Jour de la Reddition des comptes » ?  
Si vous n'agissez pas dans le sens qui vous est recommandé au point précédent, alors vous courrez le risque de faire partie de ceux qui vont accompagner Satan (« Iblis ») dans la demeure qui lui est prédestinée, et cela, nous ne vous le souhaitons pas ;
- Si vous êtes un musulman, nous vous suggérons de demander des conseils à un érudit, à propos de la conduite que vous devez adopter face à l'énormité des péchés que vous avez commis. Alors, il vous aidera certainement à prendre conscience de votre « sous-développement mental » ou de votre « égarement »<sup>4</sup> qui vous a poussé à amasser inutilement, dans cette courte vie sur terre, des richesses matérielles, au-delà du raisonnable, au-delà de ce dont les vôtres ont besoin, au détriment de votre peuple, au préjudice de tous vos autres compatriotes qui croupissent dans la misère. Ce sage Homme de Dieu pourra vous accompagner dans votre indispensable sortie de l'obscurité dans laquelle vous cheminez, très certainement depuis la fin de l'année 2014 quand, dans une interview parue au Journal « POUVOIR d'Afrique » (Nov., Dec. 2014 Janv. 2015), à la question « À l'inverse, la faute pour laquelle vous avez de l'indulgence ? », vous aviez répondu in extenso : « Je peux pardonner la faiblesse de ceux à qui il arrive de profiter des situations. Leur cupidité ou leur incapacité à résister à la tentation les amène à mentir et à trahir la confiance. Cela, je peux le pardonner ... ». Une telle affirmation qui a été, pour tous vos alliés, le signal de la course vers « l'enrichissement illicite sans aucun risque », est-elle vraiment digne d'un Président de la République qui avait promis « une gestion sobre et vertueuse » des ressources appartenant au peuple ?

La réponse à cette question est certainement non, pour toutes les personnes qui n'ont pas la conscience obscurcie et le cœur noirci par les péchés qui naissent des passions. Alors, ce que nous vous souhaitons sincèrement, en tant que « frère en Dieu » et « frère en religion », est qu'une méditation avec le soutien d'un érudit vous permette de guérir de votre « maladie spirituelle »<sup>5</sup> et de pouvoir contribuer grandement au sursaut patriotique qui devrait permettre à notre pays de disposer, en toute autonomie, des ressources dont il a besoin pour la construction du « Meilleur Sénégal possible » et d'être une locomotive dans cette recherche de la grandeur du Continent, condition sine qua non de l'optimisation du bonheur des peuples africains.

## **NOTES :**

<sup>1</sup> : « Combines » et « magouilles » : termes empruntés à feu le juge Kéba Mbaye dans a leçon inaugurale qu'il avait donnée le 14 décembre 2005 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, sous le thème « L'éthique, aujourd'hui » disponible dans le 3net » et dont la lecture est vivement recommandée à tous les serviteurs de l'Etat.

Extrait :

« - combine :« moyen habile et peu scrupuleux pour parvenir à ses fins » - magouille : « lutte d'influence, série de combinaisons douteuses ou malhonnêtes entre des groupes, des organisations quelconques ou entre des personnes à l'intérieur d'un groupe. »

Ce cheminement vers le désastre par les voies tordues précitées de la combine et de la magouille, n'est pas une fatalité. Il me semble qu'il y a des remèdes appropriés pour le prévenir ou le guérir ; j'en identifie trois : (...). »

<sup>2</sup> : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/01.12.23\\_Bilan\\_4P\\_COP28.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/01.12.23_Bilan_4P_COP28.pdf)

<sup>3</sup> : <https://icsc.un.org/Resources/General/Publications/standardsF.pdf>

<sup>4</sup> : Toute personne, naturellement imparfaite, peut être victime d'un égarement et Dieu nous l'a fait savoir au travers de la mise en garde qu'Il a faite au grand Prophète David (PSL), père de Salomon, le plus grand Roi de tous les temps, au travers du verset 26 de la sourate 38 du Coran : « “Ô David, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : sinon elle t'égèrera du sentier d'Allah”. Car ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtement pour avoir oublié le Jour des Comptes. »

<sup>5</sup> : « Maladie spirituelle » : expression empruntée au vénéré Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké (rta), qui a présenté son « Traité de soufisme » « Massàlik al Jinàn. Les Itinéraires du Paradis », disponible dans le « Net », comme un « ouvrage capable de guérir les spirituellement malades ». Parmi ces « spirituellement malades » ou « sous-développés mentaux », il y a évidemment tous les croyants qui se sont enrichis illicitement et sont, à des degrés variables, responsables de l'incapacité de l'Etat à optimiser la prise en charge des besoins socioéconomiques des populations, et qui sont incapables de se repentir.

## **Le 14 juin 2024**

Tabasky DIOUF, Colonel de Gendarmerie à la retraite,

Grand officier dans l'ordre national du lion et Commandeur dans l'ordre du mérite,

Membre fondateur de l'initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».